

Instrument européen de voisinage (IEV)
Document de stratégie pour la région orientale (2014-2020)
et programme indicatif pluriannuel (2014-2017)

RÉSUMÉ

1. PAYS DU VOISINAGE ORIENTAL – ENJEUX À ABORDER À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Les principaux enjeux régionaux sont les suivants: remédier aux lacunes en matière de démocratie et de gouvernance, veiller au développement économique en appliquant des principes fondés sur le marché, garantir la durabilité environnementale et sociale du développement, réformer les secteurs de l'énergie et du transport, encourager l'intégration avec l'UE, faciliter une meilleure mobilité dans un environnement sûr et bien géré, promouvoir les interactions régionales entre pays partenaires et renforcer le rôle de la société civile et des autorités locales en tant que contributeurs actifs aux processus de réforme.

2. LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE L'UE 2014-2020

2.1. Cadre d'action de l'UE

Le partenariat oriental

Lancé en 2009 au sommet de Prague, le partenariat oriental correspond à un effort stratégique commun de l'UE et de ses partenaires d'Europe orientale visant à aider ces derniers à se rapprocher de l'UE et à continuer de promouvoir la stabilité et l'instauration d'une confiance multilatérale, comme le confirme la déclaration du sommet de Vilnius de 2013.

Appui aux cadres de coopération régionale: dimension septentrionale et synergie de la mer Noire

La dimension septentrionale est une politique commune entre l'UE, la Russie, la Norvège et l'Islande, qui fournit un cadre performant de coopération régionale axée sur les résultats (environnement, transport et logistique, santé, culture, coopération universitaire). Cette politique joue également un rôle dans la mise en œuvre de la stratégie de la mer Baltique et de la politique arctique de l'UE.

La synergie de la mer Noire est une initiative de coopération régionale lancée par l'UE en 2007 et approuvée par l'UE et les ministres des affaires étrangères des pays partenaires à Kiev en 2008. Elle vise à réunir différents éléments d'action à la disposition de l'UE (environnement, politique maritime, énergie, transport) et à renforcer la coopération avec les partenaires de la mer Noire.

Coopération en matière d'énergie et de transport dans l'ensemble de la région

Deux autres initiatives régionales présentent un intérêt pour l'appui de l'UE à l'ensemble de la région, étant donné qu'elles ciblent l'appui à l'intégration des réseaux de transport et d'énergie entre l'UE et l'Asie centrale: le programme du couloir de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA) et le programme de transport interétatique de pétrole et de gaz vers l'Europe (INOGATE).

2.2. Objectifs stratégiques des relations entre l'UE et la région

Partenariat oriental

Les objectifs stratégiques du partenariat oriental sont les suivants:

- appuyer le processus d'association politique;
- contribuer à l'intégration économique et à la coopération sectorielle;
- renforcer le rôle de la société civile.

Appui aux cadres de coopération régionale

Contribuer à la coopération dans le contexte de la dimension septentrionale et de la synergie de la mer Noire, notamment par les moyens suivants:

- développement durable et amélioration de l'environnement;
- appui au développement des infrastructures et interconnexion des réseaux.

3. PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL POUR LA RÉGION ORIENTALE (2014-2017) AU TITRE DE L'INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE

3.1 Priorités du partenariat oriental, notamment les initiatives phares

3.1.1 Accélération de l'association politique

Les priorités comprendront notamment:

- l'appui à la démocratie et à la bonne gouvernance;
- l'appui aux systèmes de migration, à la gestion des frontières et à la coopération en matière répressive;
- le renforcement de la capacité des pays d'Europe orientale à participer aux missions et aux opérations de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) conduites par l'UE.

3.1.2 Approfondissement du développement et de l'intégration économiques durables et de la coopération sectorielle, notamment en matière d'environnement et de changement climatique

Les priorités comprendront:

- l'appui au développement des PME, notamment la création d'un climat favorable aux échanges, aux investissements et à l'intégration régionale
- la convergence avec les politiques de l'UE et le rapprochement des réglementations
- l'accroissement des réformes des politiques et le renforcement de la coopération dans le domaine environnemental entre les pays partenaires, y compris la convergence avec les politiques de l'UE et le rapprochement des réglementations
- l'appui à l'adaptation au changement climatique et aux engagements en matière d'atténuation
- la poursuite et l'amélioration de l'intégration des marchés de l'énergie
- l'appui au développement du transport, notamment au développement des liaisons de transport, à la convergence avec les règles et normes de l'UE et à l'interopérabilité
- l'appui à la mise en œuvre d'accords en matière de transport entre l'UE et les pays partenaires

3.1.3 Renforcement de l'appui à la société civile, aux autorités locales et aux contacts entre les personnes

Les priorités comprendront:

- l'accroissement des contacts entre les personnes;
- le renforcement des efforts visant à combler l'écart entre la recherche et l'innovation;
- le renforcement de la capacité des réseaux de la société civile au niveau régional;
- le renforcement des autorités locales, des collectivités et de la société civile, ainsi que des organisations professionnelles, afin de faire face aux enjeux en matière de développement au sein des municipalités.

3.1.4 Initiatives phares

Les domaines suivants sont considérés comme prioritaires:

- la gestion intégrée des frontières et les mesures visant à accroître la mobilité des citoyens dans un environnement sûr et bien géré;
- les petites et moyennes entreprises;
- les marchés régionaux du gaz et de l'électricité, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables;

- le développement municipal durable, englobant également le partenariat pour l'efficacité énergétique et l'environnement en Europe orientale;
- la promotion d'une bonne gouvernance environnementale et la prévention du changement climatique;
- la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

3.2 Priorités au titre des cadres de coopération régionale

- La promotion du développement durable et l'amélioration de l'environnement
- Le développement des infrastructures et les interconnexions des réseaux

3.3 Initiatives dans les domaines de l'énergie et du transport impliquant l'ensemble de la région

- Énergie: appui à la convergence des marchés de l'énergie; renforcement de la sécurité énergétique; contribution au développement des énergies durables; mesures visant à faciliter l'attraction des investissements.
- Transport: appui au développement continu d'un couloir international de transport Europe-Caucase-Asie centrale; accroissement de la convergence du marché du transport; mesures visant à faciliter l'attraction des investissements.

3.4 Appui horizontal et sectoriel

- Appui à la coopération multilatérale dans le cadre du partenariat oriental (notamment organisation de plateformes et de réunions d'experts connexes et coopération entre les parties prenantes), de la dimension septentrionale et de la synergie de la mer Noire
- Activités de communication et d'information afin d'accroître la visibilité du partenariat oriental

Récapitulatif financier

| | | |
|--------------------|---|--|
| | <i>Dotation indicative 2014-2020</i> | 741 000 000 EUR - 906 000 000 EUR |
| | <i>Dotation indicative pour 2014-2017</i> | 418 000 000 EUR - 511 000 000 EUR |
| <i>comprenant:</i> | <i>Partenariat oriental, notamment les initiatives phares</i> | 75 % |
| | <i>Cadres de coopération régionale</i> | 10 % |

| | |
|--|------|
| <i>Initiatives dans les domaines de l'énergie et du transport impliquant l'ensemble de la région</i> | 5 % |
| <i>Appui horizontal et sectoriel à la coopération régionale</i> | 10 % |